

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit le **24 janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 janvier 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, RIGOLLE Delphine, BESNAZRD Nicolas, LE GALL Pascal, FAISNEL Valérie, CHEVALIER Hubert, SEULIN Marie-Pierre, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana.

Absents excusés : PORTIER Léone (pouvoir à Valérie Faisnel), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Marie-Pierre Seulin), LE MAIRE Alain (pouvoir à Odette Le Toux), Abel COLLETTE (pouvoir à Michel Hesry), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Noële Cluzeau).

Absent : COMMUNIER Aurélien

En préambule du Conseil, Monsieur Robin salue le retour de Mme Ducher Sarah, Directrice Générale des Services et remercie Cyril Le Bellego qui avait effectué son remplacement.

Le Conseil Municipal effectue une minute de recueillement en mémoire de Mme Margareth Legrand, épouse du capitaine Legrand, libérateur de Merdrignac, et qui avait participé à différentes commémorations et cérémonies sur la commune.

La mémoire de Mme Serinet, ancienne directrice du lycée du Mené décédée cette semaine, est également saluée par le conseil municipal par cette minute de silence.

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 20 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil. Il présente le point 3 sur la vie du conseil municipal qui a été ajouté depuis l'envoi de l'ordre du jour et demande si quelqu'un s'oppose à ce que ce point soit abordé. Personne ne s'y opposant, le point 3 est donc maintenu.

Mr Robin donne la parole à Mr Cluzeau, directeur du Val de Landrouet, et Mr Rigollé, président de l'association du Val, invités en séance du conseil municipal pour une présentation de leurs actions, des résultats de l'association et des objectifs des prochaines années.

1. VAL DE LANDROUET

Il est rappelé que la Val regroupe 30 gites, 9 chalets 4 mobil-homes et 46 emplacements de camping. Le classement trois étoiles de 2017 est une reconnaissance qualitative qui attire plus de voyageurs et de professionnels (séminaires, formations) sans nécessiter de changer les tarifs.

Le chiffre d'affaire dû à l'hébergement permet à la structure d'investir (achat des chalets), de rénover et entretenir les bâtiments et de développer de manière constante l'activité.

Il est rappelé que toutes les animations estivales du Val sont ouvertes à tous et pas seulement aux vacanciers. L'organisation du vide grenier en juillet requiert toujours de nouveaux bénévoles. Mr Cluzeau salue le partenariat exceptionnel avec Cap Armor et les activités diverses tout l'été, ainsi que celui avec la commune. Le chiffre d'affaire du Val avoisine les 490 000€ en 2017, et les retombées économiques sur le territoire sont estimées à au moins 350 000€ par an.

Les élus se félicitent de voir une gestion aussi saine, et une équipe porteuse de projets dynamiques et innovants. Il est rassurant pour le conseil municipal de ne plus avoir à verser de subvention d'équilibre mais bien une aide à l'investissement pour participer aux projets. Mr Le Maire salue aussi l'action de l'équipe associative et des bénévoles nombreux qui participent aux animations du site.

2. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Avancée du projet de Pôle Culinaire

Mr Robin explique que les statuts juridiques sont en cours d'étude, de même que les recherches de subventions. Le calendrier va être très serré, à savoir une consultation des entreprises en février, une sélection des offres en mars, préparation des travaux en avril, début des travaux en mai et une réception début novembre. Du fait de ce planning, Mr le Maire sollicite de l'assemblée une autorisation d'effectuer des demandes de subvention (FSIL, FNADT, contrat de ruralité, etc.).

Mr Robin précise qu'un rendez-vous va être pris avec le cabinet d'avocat Coudray pour préciser les statuts juridiques et toutes les modalités administratives liées au Groupement d'intérêt Public (gouvernance, gestion, etc.).

A l'unanimité l'assemblée autorise Mr le Maire à solliciter des subventions et signer tout acte s'y afférant.

Projet de Vélodrome à Loudéac

Mr Le Maire souhaite aborder ce sujet pour connaître la position du conseil municipal et pouvoir s'en faire l'écho lors de vote au conseil communautaire. Il rappelle que ce projet est évalué aujourd'hui à environ 10 millions d'euros, avec un plan de financement qui sera précisé prochainement.

Mr Hamon estime que ce projet a mis en porte-à-faux différents acteurs locaux mais que sa finalité permettrait de valoriser le Centre Bretagne avec un équipement d'intérêt régional de grande ampleur. Le Conseil Municipal estime qu'il aurait été plus judicieux que ce projet soit porté par la région que par l'intercommunalité. Il serait aussi judicieux que le relais soit pris dans ce cas par des structures d'enseignement avec des filières et sections cyclo.

Mme Goré-Chapel explique que le département a voté une participation, du fait de l'implication tripartite avec la région et la commune. Cet équipement, de par sa centralité et son accessibilité permettrait aussi de sortir le Centre-Bretagne de son image de territoire enclavé.

Mr Chartier explique qu'il est contre un projet aussi faramineux quand on voit les décalages d'investissements financiers et les crises que traversent les agriculteurs locaux. Il reconnaît que les projets doivent pouvoir exister et que les investissements publics sont importants, mais en l'occurrence ce projet de vélodrome couvert est peut-être trop conséquent pour le territoire et LCBC.

Mr Robin précise pour répondre aux questions des élus que le projet similaire de vélodrome couvert à Sarzeau a été abandonné. Le mode de gestion, les coûts de fonctionnement (fréquentation estimée, nombre de licenciés, coût de fonctionnement, budget de fonctionnement, etc.) et l'impact économique n'ont pas encore été communiqués.

Vie économique locale

Mr Robin informe les élus que les transports Ferron vont s'installer zone de la Héronnière à côté de la gendarmerie (le siège social restant à Ménéac), l'entreprise de Lionel Soquet va se transférer dans un bâtiment neuf dans la même zone, de même que le cabinet de vétérinaire. La pépinière d'entreprises est en cours de construction. De plus le bâtiment déjà construit sur la zone va être en vente sous adjudication. Mr Robin se réjouit de voir une réelle reprise économique, de nombreux porteurs de projets qui contactent les collectivités. Il s'inquiète de ne plus avoir assez de foncier disponible tout en

préservant les terres agricoles. Au total en 2017 ce sont 8 millions d'euros investis par les entreprises, et 12 millions investis par l'agriculture sur le territoire.

3. VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Mr Robin informe le conseil que Mr Alain Le Maire a démissionné de ses fonctions de conseiller délégué à la qualité de vie en ville, aux bâtiments et au cimetière. Il n'en demeure pas moins toujours conseiller municipal au sein de l'assemblée. Mr Robin remercie Mr Le Maire pour son implication dans ses missions. Mr Robin souhaite que ces missions soient confiées à un élu disponible pour le suivi des décisions et une présence fréquente sur le terrain. Il informe le conseil municipal qu'il a nommé Mr Hubert Chevalier sur cette délégation.

Il soumet en conséquence le tableau des indemnités d'élus au vote de l'assemblée. Ce tableau reprend la même répartition qu'en 2015 à savoir :

Maire 43%	43%
6 adjoints x 14.75%	88.50%
1 Conseiller municipal délégué	8%
1 conseiller municipal	2.5%

L'assemblée approuve cette répartition à l'unanimité et prend acte de la nomination de Mr Chevalier comme conseiller délégué.

4. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe

Rue du Mené

Ce point figurait à l'ordre du jour mais ne peut être abordé en séance car le rapport de l'expert n'a toujours pas été transmis en mairie.

Label Village Etape :

Les kits de communication sont en cours de livraison (cahier de jeux pour enfants, sets de table, fanions, drapeaux etc). Une journée de regroupement des villages étapes de Bretagne aura lieu à Merdrignac le 22 février, pour faire le point sur les projets communs, les initiatives de chacun et préparer l'AG de septembre 2018. Mme Goré-Chapel demande l'avis du conseil pour participer au salon du tourisme à Rennes sur une demi-journée, sur le stand du label moyennant une participation de 150€ pour la commune.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette participation

Ville fleurie :

Le travail des agents est en cours, malgré les difficultés météorologiques actuelles. Des massifs sont intégralement revus notamment les abords de l'Eglise.

Mme Goré Chapel donne quelques informations sur les travaux en cours sur la commune : la reprise des eaux de pluie par la société Ruellan aux abords de la salle de sport intercommunale a été faite. Le complexe sportif devrait ouvrir très bientôt dès validation de la commission de sécurité.

Les HLM Beauvallon vont être en cours de rénovation (façades, ouvertures, etc). Enfin des partenariats ont été mis en place avec le lycée pour des structures de décoration, et des temps d'animation économiques sur la commune.

5. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION

Rapporteur : Delphine Rigollé, 5^{ème} adjointe

Discussion sur le maintien des TAP.

Mr Robin rappelle que la décision de la commune de poursuivre sur 4 jours et demi ou de revenir à la semaine de 4 jours doit être transmise à l'Académie pour le 1^{er} février. Il précise que l'avis des parents a été pris par sondage (71% de participation) dont 50% pour le retour à la semaine de 4 jours, 38% contre et 12% sans opinion. Le Conseil d'Ecole réuni le 11 janvier a lui statué à 10 voix pour le retour à la semaine de 4 jours et 7 voix contre. Il s'agit ce soir de prendre une position sur cette question.

Mr Robin précise que majoritairement les parents auraient souhaité que ce dispositif soit maintenu, si la qualité des interventions et activités était maintenue, ce à quoi les élus ne peuvent s'y engager, du fait des inconnues financières et des baisses des dotations d'Etat.

Mr Hamon regrette qu'un projet aussi positif, établi dans l'intérêt de l'enfant à l'origine, ne soit compromis par un manque de volontarisme de l'Etat et des considérations financières. Il s'interroge sur « l'après TAP », le devenir des animateurs, et le devenir des enfants qui auront eu une appétence pour des éveils artistiques, culturels, sportifs et ne pourront les poursuivre.

Mr Robin s'accord pour dire qu'il serait ridicule de tout stopper d'un coup, des projets ont été menés, des investissements ont eu lieu, et il faudra réfléchir avec les acteurs (scolaires, associatifs) sur une suite à donner, mais dans le cadre scolaire. Mr Robin salue le travail des équipes, des coordinateurs et animateurs qui ont fait vivre ce projet toutes ces années, pour la plus grande satisfaction des enfants.

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Se prononcent pour le retour de la semaine à 4 jours : 17

Se prononcent contre le retour de la semaine à 4 jours et le maintien de l'existant : 2

S'abstiennent : 3

Fresque sur le château d'eau

Mme Rigollé présente le devis détaillé de la prestation. L'assemblée approuve le devis qui s'élève à 15 840€TTC. La prestation commencera mi-mars.

Mme Rigollé expose les propositions artistiques de Mr Thomas. Après discussion, une des propositions est retenue.

Mme Rigollé soumet à délibération que le syndicat d'eau de l'Hyvet soit sollicité pour participer aux frais. A l'unanimité, l'assemblée approuve cette proposition et autorise Mr le Maire ou Mme Rigollé à signer tout acte s'y afférant.

Questions diverses.

Mme Rigollé informe que l'accueil des nouveaux arrivants, des nouveau-nés de la commune et la récompense des maisons fleuries aura lieu le samedi 17 février à 10h30.

Elle propose que soit offert aux nouveaux arrivants un bon d'achat de l'union des commerçants, dont le montant est en cours de discussion avec l'UC. Sur le principe, l'assemblée valide cette proposition.

Au même titre un livre sera acheté pour chaque bébé accueilli sur la commune en 2017.

6. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Aménagement du stade

Mr Robin informe qu'une rencontre a eu lieu avec le préfet et la secrétaire générale de la sous-préfecture Mme Obara, en présence de Mme Goré-Chapel et Mme Ducher. Le projet de l'aménagement du stade a retenu toute l'attention du préfet et des programmes de subventions d'Etat. Toutefois les dotations du CNDS ne pourront pas être sollicitées. Toutefois, dans le cadre des

politiques sectorielles de la Région, un programme d'aide aux équipements sportifs de qualité existe ; Mr Robin demande l'accord du conseil Municipal pour déposer un dossier de subvention dans ce cadre. A l'unanimité l'assemblée donne son accord.

Mr Robin informe l'assemblée que la signature d'achat du terrain qui restait à acquérir aura lieu vendredi 26 janvier.

Des riverains s'inquiétaient de l'avenir des arbres de l'allée de la Peignie, patrimoine végétal de la commune. Mr Robin leur a répondu par écrit que tout serait fait pour préserver l'allée, mais par soucis de sécurité et visibilité des accès, deux ou trois arbres pourront être concernés.

7. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Michel Hesry, 2^{ème} adjoint

Evolution du Projet Eolien de Clos Neuf et financement participatif :

Rapporteur : Dominique Daunay

Mr Daunay explique que le financement participatif est un véritable succès et que la première enveloppe de 50 000€ est partie en 72 heures. La deuxième est en cours d'achat, et n'est accessible qu'aux investisseurs locaux de Merdrignac et des communes limitrophes.

Il rappelle qu'une permanence se tiendra en mairie le 31 janvier après midi et le lendemain à la mairie d'Illifaut.

Ordure ménagère et compostage :

Mr Hesry informe le Conseil que les colonnes « papiers cartonnettes » et « emballages plastiques et métalliques » ont été supprimés. Désormais, ces points de recyclage n'accueilleront que les colonnes « verre ». C'est une manière d'optimiser les coûts et les charges liées aux différentes tournées de ramassage

Mr Hesry donne lecture d'un courrier des acheteurs de la parcelle à Trébrede acceptant la proposition du conseil municipal.

8. QUESTIONS DIVERSES

Proposition de contractualisation annuelle avec les sociétés d'interim partenaires.

Mme Ducher explique que la commune a recours à de l'emploi intérimaire pour du remplacement temporaire ou des surcharges de travail ponctuelles. Chaque intervention d'un agent intérimaire dépend d'un contrat de prestation entre la société d'interim et la commune. Les services de l'Etat nous demandent d'avoir un contrat annuel signé avec le prestataire pour encadrer nos sollicitations régulières. A l'unanimité l'assemblée autorise Mr Le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Constitution de groupes de travail sur trois thématiques :

Mr Robin propose que soient constitués 3 groupes pour travailler sur différents sujets :

- organisation d'une journée citoyenne (déterminer la date, les actions proposées, l'organisation de la journée ou demi-journée, les conditions d'accompagnement des participants, l'animation ou le temps de convivialité, etc.) avec Pascal Bazin, Michel Hesry, Leone Portier, Valerie Faisnel, Delphine Rigollé, Dominique Daunay et Odette Le Toux.
- Dispositif Argent de poche (revoir l'organisation du dispositif, périodes, tâches et transmission des informations, l'encadrement des jeunes, nombre maximum de jeune à

inscrire, etc.) avec Nicolas Besnard, Marie Lou Rossignol, Noëlle Cluzeau, Valerie Faisnel, Delphine Rigollé, Odette Le Toux.

- Salle des fêtes (Redéfinir le fonctionnement (état des lieux, prestations, travaux à envisager, etc.) avec Delphine Rigollé, Odette Le Toux, Aurélien Communier, Isabelle Goré-Chapel, Pascal Le Gall, Hubert Chevalier, Marie Pierre Seulin, Serge Hamon.

Mr Hamon interroge Mr Robin sur le devenir de la salle de réunion du manoir du Vieux Bourg. Très peu de réunion y ont lieu désormais, quelle utilisation est envisagée ? Y a-t-il une réflexion menée au sien de LCBC ? Mr Robin interrogera les services de la communauté de communes car les services de la mairie n'ont pas d'informations à ce sujet.

Mr Hamon demande quelle est la capacité réelle de la salle des fêtes, au regard de manifestations relayée dans la presse en début d'année. Mr Robin précise que la capacité debout, sans chaises ni tables, est de 600 personnes. Mais la capacité assise est de 312 personnes. Cette information sera relayée aux associations.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23 h 15.